

LE RELAIS
1 ALLEE NAPOLEON III
18000 BOURGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

Aux Adhérents de l'Association LE RELAIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE RELAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOURGES, le 30 Avril 2024,

Cabinet Olivier CORTET,

**Société d'Expertise-Comptable et de
Commissariat aux Comptes.**

Olivier CORTET,

Commissaire aux Comptes associé.



ASSOCIATION LE RELAIS

1 Allée Napoléon III

18000 BOURGES

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		brut	à déduire	net	
IMMOBILISATIONS	ACTIF IMMOBILISE				
	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles	17 447,31	16 955,68	491,63	
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-		
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	155 743,38	85 598,16	70 145,22	75 302,73
	Constructions	555 834,41	394 522,35	161 312,06	182 324,81
	Installations techniques, matériels industriels	571 946,01	429 771,89	142 174,12	83 340,33
	Autres immobilisations corporelles	2 284 865,58	1 193 455,34	1 091 410,24	853 617,30
	Immobilisations corporelles en cours	416 582,53	344 500,35	72 082,18	200 674,36
	Immobilisations financières (1)				
	Autres participations	16 000,00		16 000,00	15 000,00
	Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	7 228,50		7 228,50	7 167,50	
Prêts	-				
Autres	61 802,97		61 802,97	56 968,48	
	total	4 087 450,69	2 464 803,77	1 622 646,92	1 474 395,51
CREANCES	ACTIF CIRCULANT				
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et fournitures			29 503,98	24 577,33
	Autres approvisionnements			97 747,04	86 564,43
	En-cours de production (biens et services)			-	-
	Produits intermédiaires et finis			3 247,39	10 812,04
	Marchandises			-	-
	Avances et acomptes sur commandes			50 637,90	149 460,45
	Créances (2)				
	Créances redevables et comptes rattachés			338 911,52	259 387,08
	Autres		448300	2 288 714,03	4 589 809,08
Valeurs mobilières de placement			-	-	
Disponibilités			3 074 201,44	2 461 118,99	
Charges constatées d'avance (3)			26 601,50	46 339,79	
	total		5 909 564,80	7 628 069,19	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Ecarts de conversion Actif				
	total				
TOTAL GENERAL				7 532 211,72	9 102 464,70
	ENGAGEMENTS RECUS				
	Legs nets à réaliser				
	Acceptés par les organes statutairement compétents				
	Autorisés par l'organisme de tutelle				
	Dons en nature restant à faire				
	(1) Dont à moins d'un an				
	(2) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds associatifs et réserves	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	323 451,29	323 451,29
	Réserves		
	Excédent affectés à l'investissement		
	Réserves de compensation	42 849,19	42 849,19
	Réserves affectées à la couverture du besoin en fonds de roulement	94 113,42	72 910,09
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Report à nouveau	1 346 659,10	428 410,23
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	7 780,69	7 780,69	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-39 502,18	-38 001,87	
Résultat net comptable de l'exercice	14 850,01	937 951,89	
Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	402 982,74	423 132,51	
Provisions	Provisions réglementées		
	Couverture du besoin en fonds de roulement		
	Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des investissements		
	Réserves des plus values nettes d'actifs		
Immobilisations grevées de droits			
total	2 193 184,26	2 198 484,02	
Provisions	Provisions		
	Provisions pour risques	1 096 828,05	691 745,77
	Provisions pour charges	75 440,00	170 921,76
	total	1 172 268,05	862 667,53
Fonds dédiés	Fonds dédiés		
	sur subventions de fonctionnement	1 426 997,26	1 531 518,00
	sur autres ressources		
total	1 426 997,26	1 531 518,00	
Dettes (1)	DETTES		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	596 482,27	369 459,25
	Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 969,27	7 187,27
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
	Redevables créditeurs		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	653 222,50	679 913,47
	Dettes fiscales et sociales	1 077 246,49	911 414,61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 425,31	27 927,54
Produits constatés d'avance	385 416,31	2 513 893,01	
total	2 739 762,15	4 509 795,15	
	Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	7 532 211,72	9 102 464,70	

COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTES DE RESULTAT - PRODUITS	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue biens et services	2 867 536,25	2 503 594,16
Production stockée	-7 564,65	5 708,76
Production immobilisée	110 292,96	113 548,36
Subventions d'exploitation	10 023 807,16	9 213 968,84
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	1 827 634,91	1 541 537,82
Cotisations	3 150,00	40 232,40
Autres produits	28 037,52	2 457,49
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 327,92	881,35
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	6 919,69	42 465,73
Sur opérations en capital - cessions actifs, subventions d'investissements	86 180,05	159 177,50
Reprises sur provisions et transferts de charges	167 587,33	508 759,58
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 531 518,00	1 285 129,41
Solde débiteur : Perte		
TOTAL GENERAL	16 647 427,14	15 417 461,40

ASSOCIATION LE RELAIS

1 Allée Napoléon III

18000 BOURGES

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Charges d'exploitation (1)		
Achat de marchandises	24 534,89	14 694,97
Variation de stocks		
Achats de matières et autres approvisionnements	230 066,66	448 398,71
Variation de stocks	-16 109,26	-76 822,94
Autres achats et charges externes	4 540 965,79	4 256 460,14
Impôts, taxes et versements assimilés	486 144,77	455 554,71
Rémunération du personnel	6 190 288,60	5 068 122,51
Charges sociales	1 855 231,18	1 478 335,94
Dotations aux amortissements	298 013,23	265 082,16
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	627 070,65	150 777,42
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		7 083,40
Intérêts et charges assimilées	11 237,63	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	470 770,35	58 897,98
Sur opérations en capital	1 622,85	1 881,50
Dotations aux amortissements et aux provisions	485 742,53	819 525,01
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 426 997,26	1 531 518,00
Solde créditeur : Excédent	14 850,01	937 951,89
TOTAL GENERAL	16 647 427,14	15 417 461,40
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services		
Personnel bénévole		
(1) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

ANNEXES

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, EVENEMENTS POST CLOTURE, PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Un nouvel ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) a été créé. Il s'agit d'un Atelier de transformation Soupe à Marçais (18).

L'association a repris l'activité France Victimes 36 sur le département de l'Indre (36) à partir du 1^{er} avril 2023.

1.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon les dispositions du plan comptable général et de la réglementation en vigueur (décret n°83-1020 du 29.11.1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1, 24-2 et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les subventions d'investissements reçues de l'Etat et des collectivités publiques sont inscrites en capitaux propres au titre de réserves indisponibles.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN :

2.1 ACTIF :

2.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

EVALUATION : Elles sont constituées de logiciels informatiques acquis auprès de fabricants spécialisés évaluées au coût d'acquisition.

Evolution du poste : voir tableau des immobilisations annexé.

Amortissement	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans

Evolution du poste : voir tableau des amortissements annexé.

2.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EVALUATION : Les immobilisations corporelles sont évaluées suivant les règles définies par la réglementation en vigueur.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partis du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Production d'immobilisation : Les travaux du Second Oeuvre et de l'atelier de Maintenance s'élèvent à 110 292.96 euros pour l'année 2023.

Evolution du poste : voir tableaux des immobilisations annexé.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Catégories	Durée
Aménagement des terrains	5 à 20 ans
Bâtiments	15 à 20 ans
Construction sur sol d'autrui	10 à 15 ans
Aménagement sur sol d'autrui	3 à 15 ans
Matériels industriels	2 à 10 ans
Installations générales	3 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans
Matériels de bureau	2 à 5 ans
Mobiliers	5 à 10 ans
Plantation pérennes	5 à 10 ans

Evolution du poste : voir tableau des amortissements annexé.

2.1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition (coût d'achat hors frais engagés).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Evolution : voir tableau des immobilisations annexé.

2.1.4 STOCKS

Evaluation : Un inventaire physique a été réalisé à la clôture de l'exercice.

Stocks de matières premières et de marchandises et d'emballages : ils sont valorisés au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour un montant total de 127 134.02 €.

Stocks de produits finis : ils sont valorisés au coût de production (prix de vente diminué d'une marge forfaitaire de 25%) pour un montant de 3 247.39 €.

Dépréciation : Une provision doit être comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur actuelle. Aucune provision n'a été constituée.

2.1.5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée notamment en fonction d'une analyse de l'antériorité et des perspectives de recouvrement.

Echéance des créances : **voir tableau des créances et des dettes annexées.**

Produits à recevoir : **voir tableau des produits à recevoir annexé.**

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

2.1.6 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIF

Néant

2.2 PASSIF

2.2.1 FONDS PROPRES

Evolution : **voir tableau des capitaux propres annexé.**

Subventions d'investissement : subventions dont bénéficie l'association en vue d'acquérir des biens immobilisés amortissables.

La reprise de la subvention s'effectue sur le même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Réserves réglementées : les réserves réglementées sont constituées des réserves de trésorerie et de compensation.

2.2.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Evolution : voir tableau des provisions annexé.

Les variations de la provision pour indemnité de départ en retraite au cours de l'exercice sont comptabilisées au compte 7875 Reprise sur provisions.

2.2.3 DETTES FINANCIERES

Classement par échéance : voir tableau des créances et des dettes annexées.

2.2.4 AUTRES DETTES

Classement par échéance : voir tableau des créances et des dettes annexées.

Charges à payer : voir tableau détail des charges à payer annexé.

Dettes représentées par des effets de commerce : Néant

2.2.5 AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

Néant

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Engagement retraite : voir tableau annexé.

Effectif moyen : voir tableau annexé.

Bénévolat : Voir tableau annexé.

Garantie financière : Voir tableau annexé.

Autres : Néant

4. TABLEAUX DE L'ANNEXE

Voir pages suivantes.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations Incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	16 859,32	587,99			17 447,31
	Total II	16 859,32	587,99			17 447,31
Immobilisations Corporelles	Terrains	155 743,38				155 743,38
	Constructions	547 770,41				547 770,41
	Install.techn., matériel, outillage	458 185,96	113 760,05			571 946,01
	Install. générales, ag. am. divers	893 530,59	302 788,46			1 196 319,05
	Matériel de transport	599 306,88	105 701,85		-13 300,00	691 708,73
	Mat bur. et informatique, mobilier	336 178,19	39 681,83			375 860,02
	Immob. corp. en cours	200 674,36	215 908,17		-344 500,35	72 082,18
	Autres	7 677,78				7 677,78
	Avances et acomptes					
	Total III	3 199 067,55	777 840,36		-357 800,35	3 619 107,56
Immobilisations Financières	Participations	15 000,00	1 000,00			16 000,00
	Créances rattachées à des part.					7 228,50
	Autres titres immobilisés	7 167,50	61,00			61 802,97
	Prêts et autres immob. Financières	56 968,48	8 765,27	3 930,78		
	Total IV	79 135,98	9 826,27	3 930,78		85 031,47
Total général (I+II+III+IV)		3 295 062,85	788 254,62	3 930,78	-357 800,35	3 721 586,34

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations		Amortissements début exercice	Augmentation	Diminution	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations Incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	16 859,32	96,36			16 955,68
	Total II	21 375,55	96,36			16 955,68
Immobilisations Corporelles	Terrains	80 440,65	5 157,51			85 598,16
	Constructions	365 445,60	27 801,45	6 788,70		386 458,35
	Install. techn., matériel, outillage	374 845,63	54 926,26			429 771,89
	Install. générales, ag. am. divers	527 511,06	60 255,03			587 766,09
	Matériel de transport	286 712,15	102 896,03	12 952,45		376 655,73
	Mat bur. et informatique, mobilier	161 175,15	46 880,59			208 055,74
	Plantations	7 677,78				7 677,78
	Total III	1 779 424,38	297 916,87	19 741,15		2 081 983,74
Total général (I+II+III)		1 800 799,93	298 013,23	19 741,15		2 098 939,42

FONDS PROPRES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	Augmentation de l'exercice 2	Diminution de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Fonds associatifs sans droit de reprise	323 451,29			323 451,29
Réserves				
Réserve de compensation	42 849,19			42 849,19
Réserve du Besoin en Fonds de Roulement	72 910,09	21 203,33		94 113,42
Report à nouveau				
Report à nouveau	428 410,23	937 951,89	19 703,02	1 346 659,10
Dépenses refusées par autorité de tarification				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	7 780,69			7 780,69
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-38 001,87		1 500,31	-39 502,18
Résultat de l'exercice	937 951,89	14 850,01	937 951,89	14 850,01
Subventions d'investissement	423 132,51	53 930,28	74 080,05	402 982,74
Provisions réglementées				
Couverture du Besoin en Fonds de roulement				
Amort. dérogatoires et prov. investissements				
Réserves des plus values nettes d'actifs				
Immobilisations grévées de droits				
Total général	2 198 484,02	1 006 732,18	1 033 235,27	2 193 184,26

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	Augmentation de l'exercice 2	Diminution de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	862 667,53	445 778,14	136 177,62	1 172 268,05
Fonds dédiés	1 531 518,00	1 426 997,26	1 531 518,00	1 426 997,26
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés	31 409,71	39 964,39	31 409,71	39 964,39
autres provisions pour dépréciation				
Total général	2 425 595,24	1 912 739,79	1 699 105,33	2 639 229,70

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Actif immobilisé (Immo fi)	85 031,47		85 031,47
Actif circulant	2 808 761,86	2 808 761,86	
Disponibilités	3 074 201,44	3 074 201,44	
Charges constatées d'avances	26 601,50	26 601,50	
Total général	5 994 596,27	5 909 564,80	85 031,47

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	605 451,54	153 069,21	394 539,75	57 842,58
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	653 222,50	653 222,50		
Dettes fiscales et sociales	1 077 246,49	1 077 246,49		
Autres dettes	18 425,31	18 425,31		
Produits constatés d'avance	385 416,31	385 416,31		
Total général	2 739 762,15	2 287 379,82	394 539,75	57 842,58

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/23	31/12/22
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 288 714,03	4 589 809,08
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total général	2 288 714,03	4 589 809,08

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/23	31/12/22
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 044,38	280 265,85
Dettes fiscales et sociales	633 962,45	526 653,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total général	751 006,83	806 919,43

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/23	31/12/22
Produits d'exploitation	385 416,31	2 513 893,01
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	385 416,31	2 513 893,01

Charges constatées d'avance	31/12/23	31/12/22
Charges d'exploitation	26 601,50	46 339,79
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	26 601,50	46 339,79

- Engagement retraite au 31/12/2023

L'engagement retraite est valorisé à hauteur de 66 865,15 €.

- Effectifs au 31/12/2023	263
<i>Salariés "permanents"</i>	166
dont salariés cadres	12
dont salariés non cadre	154
 <i>Salariés "insertions"</i>	 97
dont Contrat Durée Déterminée Insertion	95
dont Contrat Durée Indéterminée Insertion	2
dont Contrat Accompagnement dans l'Emploi	

- Valorisation du bénévolat au 31/12/2023

Les bénévoles ont effectué, gracieusement pour l'association, **492 heures** ce qui représente une valorisation, au taux du SMIC charges sociales et fiscales incluses, de **7 651,42 €**.

Le montant des frais de déplacements qui n'ont pas donné lieu à un remboursement s'élève à **2 842,98 €**

- Garantie financière au 31/12/2023

La garantie financière souscrite auprès de la CEGC s'élève à 500 000 €

LE RELAIS
1 ALLEE NAPOLEON III
18000 BOURGES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 DECEMBRE 2023

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Nous vous listons ci-après les conventions règlementées que nous avons relevé dans le cadre de nos travaux sur l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- L'association Le Relais a conclu avec l'association MATISE une convention de comptabilité en date du 3 janvier 2022. La somme facturée par l'association Le Relais à l'association MATISE s'élève pour l'exercice 2023 à 680 €.
- L'association Le Relais a conclu avec le fonds de dotation FAALEC une convention de comptabilité en date du 3 janvier 2022. La somme facturée par l'association Le Relais au fonds de dotation FAALEC s'élève pour l'exercice 2023 à 1 020 €.
- L'association Le Relais a conclu avec la société HESTIA une convention de comptabilité en date du 3 janvier 2022. La somme facturée par l'association Le Relais à la société HESTIA s'élève pour l'exercice 2023 à 2 708 €.
- Le fonds de dotation FAALEC a conclu avec l'association Le Relais des baux et a donné en location des biens immobilier à l'association. Ces loyers ont représenté la somme de 61 312,07 € au titre de l'année 2023 auquel s'ajouter la refacturation de la taxe foncière d'un montant de 1 279,00 €.
- L'association Le Relais a refacturé à la société HESTIA des prestations au titre de son chef de projet. La somme facturée par l'association Le Relais à la société HESTIA s'élève pour l'exercice 2023 à 73 922,72 €.
- La société HESTIA a conclu avec l'association Le Relais des baux et a donné en location des biens immobilier à l'association. Ces loyers ont représenté la somme de 108 000,00 € au titre de l'année 2023 auquel s'ajouter la refacturation de la taxe foncière d'un montant de 17 486,00 €.
- La société HESTIA a refacturé à l'Association Le Relais des prestations de services dans le cadre d'étude de préféabilité représentant la somme de 7 500,00 € au titre de l'exercice 2023.

Fait à BOURGES, le 23 Avril 2024,

**Cabinet Olivier CORTET,
Société d'Expertise-Comptable et de
Commissariat aux Comptes.**

**Olivier CORTET,
Commissaire aux Comptes associé.**

